

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 30 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente août à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence d'Hervé MICHET de la BAUME, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 14	Date de convocation	: 26 août 2019
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 10	Publication	: 2 septembre 2019

Etaient présents : Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Patrick MONTAGNER-ZANIN, Bernard GIARD, Pierrick THOMAS, Laurence NUNNEY, Yann COCHENNEC, Michèle BARDOUX.

Absente excusée ayant remis pouvoir : Stéphane CLEMENT ayant remis pouvoir à Patrick MONTAGNER-ZANIN.

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Anne-Noëlle GALLENE.

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir : Corinne TOULME, Thomas PERRARD et Grégory STEPHANT.

Secrétaire de séance : Laurence NUNNEY.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1. BUDGET MOUILLAGE – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Afin de pouvoir régler des dépenses imprévues au budget primitif, le conseil municipal décide de voter la décision modificative du Budget Mouillage suivante :

Dépenses de fonctionnement

Ch. 65	Art 651	:	+ 152.00 euros
Ch.70	Art 706	:	+ 152.00 euros

La décision modificative n° 01/2019 est votée à l'unanimité.

Une précision est apportée sur cette décision modificative. En effet, celle-ci concerne le paiement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine maritime de Port Blanc/Port Maria qui a augmenté de 200 € par rapport à l'année 2018. Cette augmentation n'avait pas été assez évaluée lors du budget primitif puisqu'elle n'a été communiquée qu'en juin dernier.

2. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN EN VUE D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat par la commune à Monsieur Roland THOMAS des parcelles cadastrées ZP n° 218 et ZP n° 219, situées à Lannivrec, pour la somme de soixante mille euros (60 000.00 €). Les superficies des parcelles concernées sont respectivement de 7 720 m² et de 5 780 m².

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire l'acquisition de ces parcelles qui sont situées en zone à urbaniser dans le projet du futur Plan Local d'Urbanisme. La réglementation de cette zone permet la réalisation d'une opération d'ensemble. Un tel projet permettra de relier Lannivrec et Borvran au bourg.

Considérant l'intérêt de la commune à se constituer une réserve foncière dans le périmètre de la zone à urbaniser dans le projet du futur Plan Local d'Urbanisme, permettant la réalisation d'une opération d'ensemble,

Considérant qu'un accord s'est fait entre le propriétaire, Monsieur Roland THOMAS, et la Mairie de Locmaria sur le prix d'achat des deux parcelles, à savoir soixante mille euros (60 000.00 €),

Considérant que les crédits nécessaires à l'acquisition de ces parcelles sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte d'achat de ces deux parcelles, et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier. Les frais inhérents à cette affaire (acte, géomètres...) seront pris en charge par la commune.

La séance est levée à 18 heures 10.